

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 octobre 2014

Président : CROS Claude
Secrétaire : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Présents : CROS Claude
DEKESTER HOLMIERE Pascale
PONCET Bernard
CROS Nicolas
RAGA Sylvie
GRIMSTONE Martine
BOSQUER Maryse

Convocation du 27 octobre 2014
Début de séance : 21 heures 15

1- Vente de la parcelle communale section B n°499 lieudit Le Claous et achat éventuel de l'ancien moulin.

Conformément à l'estimation des domaines, le conseil municipal propose la vente de la parcelle cadastrée sous le numéro B 499, lieudit Le Claous, d'une superficie de 1249 m², à Mr Guillaume BOUSSENS au prix de 5 000 euros.

Si Mr Guillaume BOUSSENS accepte cette proposition, il lui est fortement conseillé de faire acter le droit d'accès à cette parcelle chez le notaire.

Concernant le moulin et les terres appartenant à Mr Monier Pascal, estimation des domaines et du notaire : 5 000 euros pour la parcelle A n°119 incluant le moulin, 300 euros/hectare pour les autres parcelles (environ 17 hectares). Ces estimations ont été communiquées à Mr Monier qui doit prochainement nous informer de sa décision.

2- Demande d'heures complémentaires de travail de Philippe IBANEZ.

La demande d'heures complémentaires de Mr Ibanez est refusée. Un mi-temps de travail est suffisant.

3- Dysfonctionnement du système d'irrigation du verger : engagement d'un contentieux.

Le conseil municipal approuve l'engagement d'un contentieux pour le dysfonctionnement du système d'irrigation du verger. En date du 7 novembre 2014, Mr Landelle de l'entreprise Snerha-Aquatech se rendra sur notre commune pour trouver une solution.

4- Convention de mise à disposition des fichiers cadastraux par le Conseil Général.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des fichiers cadastraux par le Conseil Général.

5- Bétonnage de l'ancien chemin de Laroque.

Devis de l'entreprise Dautres représente un total de 4 792 euros HT pour 66 m² et 5 206 euros HT pour 18 m² supplémentaires : devis validé.

6- Questions diverses

- L'indemnité de conseil et de confection de budget demandée par la trésorière de Lagrasse est refusée.
- Mr Bernard PONCET ne souhaite plus être délégué titulaire du Syndicat du Verdoble. Pascale DEKESTER HOLMIERE devient déléguée titulaire et Mr Bernard PONCET délégué suppléant.

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire
Claude CROS